

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2166

Edition du
29 mai 2017

DANS CE NUMÉRO

Multinationales sous surveillance (Jean-Daniel Delley)

Comment les organisations non gouvernementales stimulent et améliorent ces entreprises qu'elles dénoncent

Jeux d'argent, jeux comptant (Lucien Erard)

Malgré les efforts de prévention, l'appât du gain miracle reste servi par une offre trop facilement accessible

Commerces au centre des villes entre difficultés économiques et évolution des modes de vie (Michel Rey)

Un déclin possible mais nullement inéluctable

Convocation des actionnaires (Rédaction)

Assemblée générale ordinaire de la SA des éditions Domaine Public

Expresso

Les brèves de DP, publiées dans le Kiosque sur le site

Multinationales sous surveillance

Comment les organisations non gouvernementales stimulent et améliorent ces entreprises qu'elles dénoncent

Jean-Daniel Delley - 24 mai 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/31549>

Point n'est besoin de manifester un anticapitalisme militant pour faire le constat: assises sur des trésors de guerre considérables - Apple ne va pas tarder à passer la barre des 1'000 milliards de dollars -, les entreprises multinationales disposent d'un pouvoir qui paraît quasi illimité. Comme l'a révélé une [étude](#) de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, 147 d'entre elles contrôlent le capitalisme mondial, directement et à travers des participations. Elles ne craignent de transgresser ni les lois nationales ni les décisions de la communauté internationale.

Le cimentier HolcimLafarge, ignorant le blocus commercial à l'encontre de Daech, fait affaire avec les jihadistes. Les industries pharmaceutiques ne reculent ni devant la corruption ni devant le mensonge pour accroître leurs parts de marché. Les banques trafiquent les taux de référence pour s'assurer des marges confortables et les constructeurs automobiles les valeurs d'émission de leurs véhicules pour en promouvoir les ventes. C'est également la corruption à large échelle qui garantit aux négociants en matières premières l'accès aux ressources naturelles. Et toutes pratiquent avec habileté la minimisation fiscale.

Les Etats et les organisations internationales réagissent certes, mais avec retard et lenteur. Depuis une quarantaine d'années, l'OCDE affine et complète ses [Lignes directrices pour les entreprises multinationales](#), des principes toujours non contraignants. Les [Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme](#), édictés en 2011 par l'ONU, n'ont reçu une traduction concrète que dans de rares pays.

La Suisse se montre réticente à encadrer les activités des multinationales implantées sur son sol. Ainsi le Conseil fédéral ne voit aucune raison d'agir dans ce domaine et rejette l'initiative populaire «*Multinationales responsables*» ([DP 2148](#)).

Et pourtant la situation n'est pas figée. Dans une enquête minutieuse, Markus Mugglin, un journaliste économique dont nous avons relaté la critique serrée des poncifs néolibéraux ([DP 1674](#)), montre comment les ONG sont parvenues à faire bouger les lignes. Son ouvrage, [Konzerne unter Beobachtung - Wie NGO-Kampagnen bewirken können](#), décrit l'évolution des relations entre cinq grandes entreprises helvétiques (Nestlé, Novartis, Glencore, UBS et Credit Suisse) et le secteur du raffinage de l'or d'une part, et les ONG d'autre part.

Prises de conscience et corrections manifestes

Rien n'illustre mieux ce changement que les réactions de Nestlé à 30 ans d'intervalle, d'abord à la campagne sur les méfaits du lait en poudre sur la santé des nourrissons, puis aux critiques visant son utilisation de l'huile de palme.

Dans les années 1980, la commercialisation agressive du lait en poudre dans le tiers-monde suscite une campagne mondiale tout aussi agressive des ONG: «*Nestlé tue les bébés*». Il faut attendre plusieurs années pour que Nestlé consente à appliquer un code de conduite édicté par l'Organisation mondiale de la santé.

En 2010, la campagne lancée par Greenpeace pour sauvegarder les forêts vierges d'Indonésie et les orangs-outans, menacés par l'extension des cultures de palmier à huile, porte ses fruits en deux mois seulement. La [vidéo](#) détournant le slogan publicitaire pour la barre chocolatée KitKat, vue par des millions de personnes, conduit Nestlé à résilier son contrat avec son fournisseur d'huile de palme et à se tourner vers la filière de production durable.

En quelques décennies, les

multinationales ont pris conscience du fait que leur réputation dépendait aussi de leurs pratiques sociales et environnementales. Elles se réfèrent à des codes de conduite, se fixent des objectifs autres que la seule augmentation du chiffre d'affaires et du bénéfice, publient des rapports documentant leur prise en compte des droits de l'homme et de la sauvegarde de l'environnement.

L'action des ONG n'est évidemment pas étrangère à cette prise de conscience: les organisations travaillent aujourd'hui en réseaux, échangeant leurs informations, coordonnant leurs interventions et profitant de la force de frappe des réseaux sociaux. Les multinationales sont ainsi suivies à la trace. Par exemple, l'organisation [BankTrack](#), domiciliée aux Pays-Bas, se consacre à la surveillance de la scène bancaire internationale. Elle met à jour des scandales dans

lesquels des établissements financiers sont impliqués et publie un classement régulier sur la base de critères de durabilité.

Les manquements des multinationales suffiraient à monter un épais dossier à charge. Markus Mugglin évite ce piège. Il tente de saisir une évolution et d'en expliquer les causes en travaillant sur le cas de certaines entreprises. C'est là tout l'intérêt de son livre qui présente aussi bien les progrès des entreprises dans la prise en compte de leur responsabilité sociale que les zones d'ombre et les résistances au changement.

Ainsi, Nestlé figure parmi les firmes de l'alimentation les mieux notées. Respect des droits fonciers des petits paysans, lutte contre le changement climatique, sécurité alimentaire, elle caracole en tête de peloton selon l'organisation d'aide au développement [Oxfam](#).

Pourtant l'entreprise se voit toujours confrontée à de sévères critiques (travail forcé sur les bateaux de pêche thaïlandais, travail des enfants dans les plantations de cacao par exemple). Mais ces dénonciations conduisent très rapidement à des contrôles internes plus serrés.

De même UBS et Credit Suisse font bonne figure en comparaison internationale. Reste que les meilleurs des instituts bancaires ne récoltent que la moitié du maximum de points possible. Il y a donc encore une belle marge de progression. En particulier les deux banques suisses restent très impliquées dans le financement des industries pétrolières et charbonnières.

Parce que les entreprises visent en priorité croissance et profit, le rôle des ONG reste et restera celui de la mouche du coche, rappel piquant d'une responsabilité sociale et environnementale à exercer dans les faits.

Jeux d'argent, jeux comptant

Malgré les efforts de prévention, l'appât du gain miracle reste servi par une offre trop facilement accessible

Lucien Erard - 27 mai 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/31563>

Le Parlement [débat](#) du [projet de loi sur les jeux d'argent](#) qui doit regrouper les deux lois fédérales sur les loteries et paris professionnels, datée du 8 juin 1923, et sur les maisons de jeux, adoptée le 18 décembre

1998. La nouvelle loi doit garantir le bon fonctionnement des jeux et la protection de la population contre la dépendance aux jeux. Elle règle la répartition des bénéfices, à l'AVS pour les casinos et à des

but d'utilité publique pour les jeux de grande envergure.

Les jeux de hasard fascinent. Beaucoup en deviennent dépendants, comme de l'alcool ou du tabac, souvent des

personnes dans le besoin qui espèrent ainsi s'en sortir. Le projet prévoit toute une série de mesures de prévention. Mais, comme pour les autres dépendances légales, l'alcool et le tabac, toucher au porte-monnaie reste le moyen de pression le plus efficace.

Il faut donc limiter les gains du joueur, d'où l'impôt sur les gains des loteries que l'on veut aujourd'hui supprimer, soi-disant par analogie avec les gains des maisons de jeux qui eux ne sont pas imposés. C'est oublier que, dans la loi sur les casinos, le Conseil fédéral avait bien dû admettre que, contrairement aux loteries, il était impossible de chiffrer les gains d'un joueur particulier. Il a donc choisi une autre voie, celle de l'imposition des bénéfices des casinos, qui réduit d'autant les montants distribués aux joueurs.

Outre les recettes pour l'AVS, l'impôt permet de réguler le nombre de casinos ainsi que le pourcentage de gains distribués par les machines à sous. Le Conseil fédéral est loin d'avoir épuisé cet outil de gestion du marché. Ce dernier reste soumis à toutes les pressions des opérateurs de maisons de jeux mais aussi des cantons bénéficiaires. Or il

aurait prioritairement fallu tout faire pour empêcher que les jeux soient trop facilement accessibles, deviennent une tentation quasi quotidienne, sur le chemin du travail par exemple. L'interdiction des machines à sous dans les bistrotts, jusqu'à 5'000 à Zurich à l'époque, répondait à ce problème. Les «*Tactilo*» entrés dans nos cafés, grâce aux lacunes de la loi, constituent un malheureux retour en arrière et une menace de ruine pour bien des familles.

On a oublié que la levée de l'interdiction des grands jeux, et donc des casinos, était partie du volet augmentation des recettes d'un programme d'économies de la Confédération. On voulait offrir une alternative à ceux qui passaient la frontière pour aller jouer à l'étranger et faisaient ainsi augmenter les recettes des pays voisins.

Pour des questions de prévention, l'impôt devrait être suffisamment élevé pour que le nombre de casinos ne dépasse pas cinq ou six, sachant que l'ouverture d'un nouveau casino à moins d'une heure de voiture d'une maison préexistante réduit de près de moitié le nombre de ses clients.

Plutôt que de supprimer l'impôt

sur les loteries payé par les joueurs sous le fallacieux prétexte d'un alignement sur le traitement fiscal des clients de casinos, il aurait fallu plutôt imposer l'opérateur, l'obligeant à réduire les montants redistribués et donc l'attrait de ce type de jeux. Il n'y a aucune raison pour que l'opérateur de jeux de hasard, dont les bénéfices peuvent atteindre plus de 80% du produit brut ne paie pas un impôt comme les casinos. Aucune raison non plus pour que les joueurs ne contribuent pas, au financement de l'AVS par exemple, via un impôt sur les loteries.

Les jeux d'argent affichent un chiffre d'affaires de plus d'un milliard et demi de francs par an. Globalement, ils constituent une branche économique dont les exploitations se trouvent largement financées par la partie la plus défavorisée de la population. Et cela en faveur de quelques-uns, tirés au hasard, mais surtout au bénéfice de tous ceux qui vivent de cette activité et se partagent les centaines de millions de francs que leur laissent l'impôt sur les maisons de jeux (356 millions) et les bénéfices des loteries distribués à des associations d'utilité publique (570 millions).

Commerces au centre des villes entre difficultés économiques et évolution des modes de vie

Un déclin possible mais nullement inéluctable

Michel Rey - 26 mai 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/31559>

En Suisse, le commerce de détail est à la peine, en particulier dans le centre des villes, petites et moyennes.

Les principales causes de cet [essoufflement général](#) sont connues: forte concurrence, hausse du franc suisse, tourisme des achats et développement des ventes en ligne. Si le secteur alimentaire résiste grâce au bio et au commerce de proximité, les autres branches, habillement et chaussures en tête, subissent un net recul de leur chiffre d'affaires.

Dans de nombreuses régions de Suisse, la densité de l'offre diminue, notamment dans les régions rurales et les petits centres urbains. Alors que les détaillants de l'alimentation ont plutôt tendance à prévoir l'extension de leurs surfaces de vente ou même l'ouverture de nouveaux magasins, on enregistre de nombreuses disparitions d'enseignes dans les autres branches. Bien évidemment, ces mouvements appauvrissent le centre des villes. Mais ils n'expliquent pas, à eux seuls, leur perte d'attractivité commerciale.

Le style de vie urbain des «ruraux»

Les commerçants considèrent les difficultés d'accès

automobile et le manque de places de stationnement comme les causes principales de la désaffection des centres. Cette opinion a certes sa part de pertinence. Mais pour [Paul Dominik Hasler](#), cofondateur du [Réseau vieille ville](#) de l'Aspan, ce déclin tient bien plutôt au style de vie de plus en plus urbain des résidents en région rurale. Ces derniers adoptent progressivement un comportement «*acentré*», sans plus de référence automatique à une cité. Accros de la voiture, ils consomment du cinéma, des loisirs, de la culture, de la gastronomie sans se préoccuper du lieu ni de son éloignement. Le «*rural*» typique n'a plus besoin de «*sa ville*» pour y trouver l'indispensable et la fréquente tout au plus comme le décor d'une fête locale ou pour s'installer sur une terrasse un soir d'été.

Les capacités d'accueil de ces centres ne sont pas conçues pour ce genre de mobilité. Mais augmenter le nombre de places de stationnement et les axes routiers coûte cher et porte atteinte aux caractéristiques architecturales et historiques des centres. Porteurs d'une identité, les centres-ville font partie des noyaux historiques de la cohésion sociale et territoriale. Ils ont une valeur historique et représentent un

modèle de densification. S'ils perdent leurs fonctions résidentielles et commerciales, elles s'avéreront difficilement récupérables.

Est-ce à dire qu'il n'y a pas d'avenir commercial pour ces relativement petites villes? Au contraire, comme le démontrent les expériences menées par le [centre de conseil](#) de l'Aspan pour les villes et les communes. Ce centre a conseillé une quarantaine de communes et de villes de 2'000 à 70'000 habitants, soucieuses de leur avenir commercial. Les communes d'[Aarberg](#) (BE) et de Delémont constituent les expériences les plus intéressantes.

La nécessaire vision d'avenir au niveau régional

L'aménagement d'un centre-ville ne peut pas se limiter à la révision du plan d'affectation ni à celle du règlement d'urbanisme de la commune - même s'il s'agit de conditions indispensables à son dynamisme. En amont, il convient d'élaborer une vision d'avenir au niveau régional. Car la collaboration intercommunale est indispensable si l'on tient à éviter que l'implantation des grandes surfaces et autres commerces se fasse dans les communes périphériques.

C'est ainsi qu'en 2007, la ville de Delémont «s'est entendue avec les communes voisines pour que les grandes surfaces restent l'apanage du centre régional et que les villages voisins lui transmettent les demandes des distributeurs concernés. La Ville s'est ainsi trouvée à plusieurs reprises en position de contraindre des acteurs comme Migros ou Aldi à s'implanter au centre-ville» ([Redynamiser les centres des villes](#)). Et cela après n'avoir pu empêcher le départ de Coop, partie quatre ans plus tôt à Bassecourt pour y installer son Centre Jura.

Une démarche participative

En matière d'urbanisme, les réglementations revêtent souvent un caractère contraignant ou restrictif. Mais il ne suffit pas d'empêcher l'indésirable. Il faut aussi œuvrer pour créer le souhaitable. Il s'agit donc d'associer à l'élaboration de la vision et à la conception des mesures les acteurs de la vie commerciale et sociale du centre-ville: commerçants, propriétaires immobiliers, représentants des habitants, des associations culturelles, etc.

Cette démarche participative est une condition-clé du succès de la conversion et du réaménagement des centres de villes. Elle permet de concrétiser la coordination des

besoins des commerçants et des habitants, de fixer les règles de circulation au sein du bourg, d'organiser les zones de stationnement et les espaces verts, d'envisager la réalisation de projets d'animation commerciale et culturelle.

Dans le cas de la commune bernoise d'Aarberg, on note avec intérêt le rôle de Migros. Sa recherche d'un lieu d'implantation pour son nouveau centre commercial s'est faite en concertation avec les commerces locaux qui pourront ainsi profiter de son effet d'attraction.

Le centre-ville de Fribourg au défi

Autre cas intéressant mais inquiétant, celui de Fribourg. La ville peine aujourd'hui déjà à maintenir l'attractivité de son centre-ville. La multiplication de centres commerciaux à sa périphérie explique en grande partie ce déclin.

Avry Centre, le centre commercial créé par la Migros en 1973 connaîtra d'ici 2020 une [mue radicale](#). Un [nouveau centre d'activités](#) avec des restaurants, un centre aquatique, une école-club Migros, un cinéma multiplexe, un centre médical et un fitness sont prévus pour attirer une clientèle qui aujourd'hui ne souhaite plus se déplacer à une telle distance pour faire banalement ses achats. Ce projet s'inscrit dans la

tendance, observable en Suisse aussi, à procéder au [remplacement de centres commerciaux](#) par des centres d'activités et de loisirs.

On ne peut faire grief à Migros de vouloir rentabiliser la poursuite de ses activités. Selon les promoteurs, les autorités locales et la population seraient séduites par le projet. Il n'y aurait miraculeusement que des gagnants. En fait, on doit sérieusement craindre que ce projet ne porte un coup fatal au commerce du centre-ville de Fribourg. Car la clientèle supplémentaire attendue dans un Avry Centre rajeuni ne pourra provenir que de l'agglomération fribourgeoise - les régions lémanique et bernoise étant déjà dotées de tels centres d'activité. Avry Centre va inmanquablement entrer en concurrence avec les commerces, les restaurants et les activités culturelles (cinémas, théâtre) du centre-ville de Fribourg.

En matière de développement commercial, l'indispensable vision d'ensemble semble faire défaut dans l'agglomération fribourgeoise. Les communes se disputent l'implantation de nouvelles surfaces commerciales. Aucune démarche de concertation n'est prévue. Autant dire que s'écrit désormais la chronique de la mort annoncée du commerce au centre-ville de Fribourg.

Convocation des actionnaires

Assemblée générale ordinaire de la SA des éditions Domaine Public

Rédaction - 29 mai 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/31554>

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la SA des éditions Domaine Public sont invités à l'assemblée générale ordinaire de la société mardi 20 juin 2017 à 18h30 au restaurant La Bruschetta, avenue de la Gare 20, à Lausanne.

Ordre du jour:

1. Ouverture de la séance et acceptation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès verbal de l'assemblée générale du 1er juin 2016
3. Rapport de gestion 2016: conseil d'administration et comité de rédaction
4. Rapport du réviseur, approbation des comptes et du bilan, attribution du solde de l'exercice, décharge aux administrateurs
5. Perspectives d'avenir
6. Divers

Les actionnaires qui n'auraient pas reçu par la poste la convocation qui leur a été adressée peuvent l'obtenir par un courriel à administration@domainepublic.ch.

Expresso

Les brèves de DP, publiées dans le Kiosque sur le site

Le franc suisse autour du monde

Un globe terrestre figure sur les nouveaux billets de 20 francs. Avec une vue de l'Europe comme il se doit? Pas du tout: l'Amérique du Nord et les USA en majesté. La Banque nationale veut-elle ainsi montrer son allégeance à Washington? Sa détestation de l'euro? Pour le futur billet de 10 francs, on pourrait rétablir l'équilibre avec la Chine. | *Jacques Guyaz*

Ce magazine est publié par Domaine Public, Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur domainepublic.ch pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

Multinationales sous surveillance

https://arxiv.org/PS_cache/arxiv/pdf/1107/1107.5728v2.pdf

<http://mneguidelines.oecd.org/>

http://www.ohchr.org/Documents/Publications/GuidingPrinciplesBusinessHR_FR.pdf

<https://www.domainepublic.ch/articles/30715>

<https://www.domainepublic.ch/articles/8917>

<https://rotpunktverlag.ch/titel/konzerne-unter-beobachtung-0580798f-d87f-438c-a332-3d0d8704c893>

https://www.youtube.com/watch?v=L_QWoZvqcK4

<https://www.banktrack.org/>

https://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/file_attachments/btb_methodology_document_final_sept_2014.pdf

Jeux d'argent, jeux comptant

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/ratsunterlagen?AffairId=20150069&k=PdAffairId:20150069>

<https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2015/7769.pdf>

Commerces au centre des villes entre difficultés économiques et évolution des modes de vie

<https://www.credit-suisse.com/ch/fr/articles/articles/news-and-expertise/2017/01/fr/retail-outlook-2017.html>

<http://www.utopien.com/utopien/1.html>

http://www.netzwerk-altstadt.ch/Netzwerk_Altstadt/le_reseau_vieille_ville.html

<http://www.vlp-aspan.ch/fr/conseil/sites-en-dialogue>

http://www.netzwerk-altstadt.ch/Netzwerk_Altstadt/Publications_files/f_Aarberg_INFORUM%20VLP-ASPAN_16_04-web.pdf

http://www.netzwerk-altstadt.ch/Netzwerk_Altstadt/Publications_files/T%26E_Redynamiser%20les%20centres_Nouvelle%20edition_2016_05_VLP-ASPAN_Special_web.pdf

<http://www.laliberte.ch/info-regionale/consommation/le-projet-de-transformation-d-avry-centre-se-devoile-384035#.WSibpBgrLEY>

<http://www.batimag.ch/avrycentre>

https://www.nzz.ch/wirtschaft/mall-of-switzerland-die-mehr-als-shopping-center-kommen-ld.1294822?mktcid=nled&mktcval=105_2017-5-18

Convocation des actionnaires

<mailto:administration@domainepublic.ch>

Expresso